

# Communiqué de presse

## Une aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique proposée par la communauté de communes



Dans la continuité du service de location des vélos pour découvrir leurs bienfaits, la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval propose une aide de 100 € aux habitants pour se doter d'un deux-roues à assistance électrique. L'objectif est d'encourager les habitants à ne pas utiliser leur automobile sur les courtes distances car c'est bon pour la santé et le climat.

### POURQUOI ?

La communauté de communes encourage la pratique des mobilités actives (marche à pied, vélo) pour les déplacements quotidiens de courtes et moyennes distances. Depuis 2018, un service de location de vélos à assistance électrique a été progressivement déployé avec 24 deux-roues en accès libre-service sur 5 stations à Châteaubriant et 55 deux-roues proposés dans les 25 mairies de l'intercommunalité autour de Châteaubriant.

Afin d'inciter les habitants à s'équiper, la communauté de communes propose aujourd'hui une **aide de 100€ pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique.**

### QUI PEUT ÊTRE AIDE ?

Il suffit d'être majeur, d'habiter sur le territoire de la communauté de communes et d'acheter son vélo à assistance électrique dans un commerce implanté sur le territoire. L'aide de 100 € est attribuée par foyer fiscal par an avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### COMMENT BENEFCIER DE L'AIDE ?

Pour bénéficier de l'aide, il convient de signer une convention qui est [téléchargeable sur le site internet de la communauté de communes](#) et à disposition à la Maison de Mobilité, au siège, à l'Office de tourisme, au Guichet unique dà Châteaubriant et à l'espace France Services à Derval.

L'habitant devra également communiquer les pièces suivantes :

- Une copie de la facture d'achat du vélo à assistance électrique,
- Une attestation sur l'honneur à ne pas revendre avant un an le vélo,
- Un relevé d'identité bancaire (RIB),
- Un justificatif de domicile datant de moins de trois mois,
- Une copie du certificat d'homologation du vélo (NF EN 15194).

L'ensemble des documents est à déposer à la Maison de la Mobilité à Châteaubriant ou à transmettre par voie postale au siège de la communauté de communes (Service Mobilité - 5 rue Gabriel Delatour 44110 Châteaubriant).

## CONTACT

### **Maison de la Mobilité**

Rue de la gare 44110 Châteaubriant

Tél : 02 40 28 79 60

Email : [maison.mobilite@cc-chateaubriant-derval.fr](mailto:maison.mobilite@cc-chateaubriant-derval.fr)

### **Horaires d'ouverture :**

- Lundi au vendredi : 8h à 12h30 - 14h à 18h30
- Samedi : 9h à 13h